



Dossier de presse • Mercredi 26 avril 2023

# Conférence nationale du handicap 2023

Conférence  
Nationale  
du Handicap  
2023



## Sommaire

<b>Emmanuel Macron veut donner les mêmes droits à tous les citoyens .....</b>	<b>4</b>
<b>L'engagement de toute la société.....</b>	<b>5</b>
<b>Les améliorations de l'accessibilité depuis 2017 .....</b>	<b>6</b>
<b>Comment travaille la CNH ?.....</b>	<b>7</b>
<b>Les 10 engagements de la CNH 2023 .....</b>	<b>8</b>
<b>Objectif 1 : L'école pour tous.....</b>	<b>9</b>
<b>Objectif 2 : Un emploi pour tous .....</b>	<b>17</b>
<b>Objectif 3 : L'accessibilité pour tous .....</b>	<b>26</b>
<b>Objectif 4 : Un accompagnement pour tous .....</b>	<b>34</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>48</b>

Tous les 3 ans il y a une Conférence nationale du handicap, on dit aussi CNH.

C'est la loi du 11 février 2005.



La CNH c'est une réunion pour discuter de **l'amélioration de la vie des personnes en situation de handicap.**

Cette réunion est très importante.



Pendant la CNH on fait le bilan de ce qui a été fait.

On discute aussi de ce qu'il reste à faire.

Par exemple pour améliorer la vie à :

- à l'école,
- au travail,
- à la maison.



L'objectif de la CNH est de faire participer tous les citoyens pour prendre les bonnes décisions.

**Les participants à la CNH sont par exemple :**

- les associations qui représentent les personnes en situation de handicap,
- les professionnels qui travaillent avec des personnes en situation de handicap.



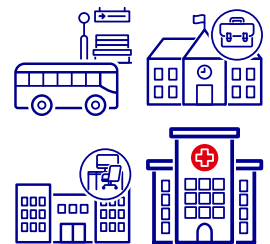
## Emmanuel Macron veut donner les mêmes droits à tous les citoyens



**Emmanuel Macron** est le président de la République.

Il dit que :

- Le gouvernement a déjà beaucoup travaillé pour améliorer l'accessibilité. Mais il faut continuer.
- Il faut supprimer les discriminations, par exemple à l'école ou au travail. Une discrimination, c'est quand on traite une personne d'une façon différente des autres, par exemple parce qu'elle est handicapée.
- La CNH va permettre d'avancer plus vite sur l'accessibilité dans tous les domaines : à l'école, au travail, dans les logements, dans la vie de tous les jours.
- L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 va permettre aussi d'améliorer l'accessibilité, par exemple des équipements sportifs.



## L'engagement de toute la société

**Jean-Christophe Combe** est le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées.

**Geneviève Darrieussecq** est la ministre déléguée chargée des Personnes handicapées.

Jean-Christophe Combe et Geneviève Darrieussecq disent que :

- Des groupes de personnes travaillent depuis 6 mois pour préparer la CNH.

Dans ces groupes de travail il y a :

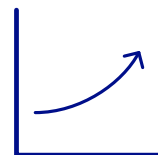
- des personnes en situation de handicap,
  - des associations,
  - des collectivités territoriales, comme des villes, des départements ou des régions
- La CNH propose des actions pour
    - améliorer l'accessibilité,
    - aider les personnes en situation de handicap à être autonomes.
  - Tous les citoyens doivent aider à améliorer la vie des personnes en situation de handicap.



## Les améliorations de l'accessibilité depuis 2017

Nous avons amélioré l'accessibilité depuis 2017 :

- Le nombre d'élèves en situation de handicap à l'école a beaucoup augmenté.  
Il y avait 430 000 élèves en situation de handicap à la rentrée 2022.
- Le chômage des personnes en situation de handicap a diminué.
- Le nombre d'apprentis en situation de handicap a augmenté.
- Environ 1 million de personnes ont une carte mobilité inclusion à vie, c'est-à-dire qu'ils ne doivent plus faire de demande.
- Presque la moitié des établissements recevant du public comme les commerces, la Poste... ont commencé à travailler sur leur mise en accessibilité.
- Presque 2 millions de personnes demandent des aides à la MDPH chaque année.
- 40 000 enfants avec un trouble du neurodéveloppement ou TND sont accompagnés depuis 2019.  
Un TND c'est quand il y a un dysfonctionnement du développement du cerveau.  
Par exemple l'autisme ou la dyslexie.



## Comment travaille la CNH ?

La CNH utilise une méthode de co-construction, c'est-à-dire que différents groupes de personnes travaillent ensemble :



- les représentants de l'État,
- le Conseil national consultatif des personnes handicapées,
- les associations,
- les collectivités territoriales  
comme les villes, les départements, les régions,
- les ministères.

Chaque ministère a organisé des groupes de travail avec

- des personnes en situation de handicap,
- des élus locaux, par exemple des maires,
- des entreprises,
- des partenaires sociaux,  
par exemple des syndicats de salariés,
- des opérateurs de transports,  
par exemple la SNCF,
- des professionnels du médico-social,
- des parlementaires, par exemple des députés,
- des administrations,  
par exemple la Sécurité sociale.



**Il y avait environ 500 personnes dans les groupes de travail.**

Les groupes de travail ont travaillé pendant 6 mois pour préparer les engagements de la CNH.

## Les 10 engagements de la CNH 2023

**Le gouvernement a promis des actions sur 10 sujets lors de la CNH 2023.**

On appelle cela des engagements :

1. L'école pour tous
2. Le diagnostic plus rapide et un meilleur accompagnement pour les enfants avec des troubles du neurodéveloppement ou TND.
3. L'université pleinement accessible
4. L'accès à l'emploi
5. Les mêmes droits que les salariés pour les travailleurs en ESAT
6. Un accès à la santé et aux aides techniques amélioré
7. Le respect des obligations d'accessibilité des établissements recevant du public et des transports
8. L'accessibilité physique et numérique des services publics
9. Un meilleur accès aux droits
10. Un meilleur accès au sport, à la culture et aux loisirs

**Le gouvernement a présenté 4 grands objectifs :**

- L'école pour tous
- Un emploi pour tous
- L'accessibilité pour tous
- Un accompagnement pour tous



Pour réussir ces 4 objectifs, le gouvernement a écrit 74 actions qu'il veut faire partout en France.

Ce document présente ces 74 actions.



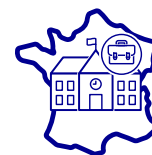
## Objectif 1 : L'école pour tous

Les élèves en situation de handicap doivent avoir accès aux mêmes écoles que les autres élèves.

### On parle d'école inclusive.

L'école inclusive doit permettre à tous les enfants d'aller à l'école.

Elle doit prendre en compte les besoins des enfants handicapés, dans toute la France.



### Les écoles ont reçu beaucoup plus d'argent depuis 2017.

Cet argent a permis :

- de former des enseignants au handicap,
- de créer des classes adaptées pour les élèves en situation de handicap,
- d'embaucher plus d'Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap qu'on appelle aussi AESH.



**Plus de 430 000 élèves en situation de handicap vont à l'école en 2023.**

C'est beaucoup plus qu'en 2017.

Malheureusement il y a encore :

- des parents qui ne trouvent pas d'école pour leur enfant en situation de handicap,
- des enseignants qui ne savent pas comment accueillir les élèves en situation de handicap.



Pour cela, nous allons faire encore plus pour l'école inclusive.

Notre projet s'appelle « **L'École pour tous** ».

Nous allons :

- améliorer la formation des équipes éducatives, c'est-à-dire toutes les personnes qui travaillent dans les écoles,
  - permettre à des professionnels de santé et du secteur médico-social d'aider les équipes éducatives,
  - améliorer l'accueil des enfants à la cantine et au centre de loisirs,
  - permettre aux élèves en situation de handicap de continuer leurs études dans l'enseignement supérieur.
- En 2023, il y a 2 fois plus d'étudiants handicapés qu'en 2017. Mais ce n'est pas encore suffisant.



## Nos propositions pour permettre à tous les enfants d'aller à l'école

### 1. Donner à chaque enfant un Identifiant National Élève ou INE.

C'est un numéro qui va suivre l'élève  
de l'entrée à l'école maternelle  
jusqu'à l'enseignement supérieur.

L'enfant aura aussi un INE  
s'il va à l'école dans un établissement spécialisé.  
L'INE va permettre un accompagnement scolaire  
pour chaque enfant selon sa situation.  
Par exemple avoir un ordinateur spécial  
pour suivre les cours.

### 2. Permettre à l'Éducation nationale de **trouver** **des solutions** pour permettre aux enfants en situation de handicap d'aller à l'école.

Par exemple avec :

- davantage d'accompagnement,
- du matériel plus adapté,
- des échanges avec les parents.



### 3. Créer des « pôles d'appui à la scolarité ».

Avec les pôles d'appui à la scolarité,  
il y aura un enseignant spécialisé dans le handicap  
dans chaque secteur géographique.

Cet enseignant spécialisé dans le handicap pourra :

- accueillir les familles,
- suivre les élèves en situation de handicap,
- évaluer les besoins particuliers  
d'un enfant en situation de handicap à l'école,
- trouver des solutions pour chaque enfant,  
par exemple des aides techniques ou des aides humaines.



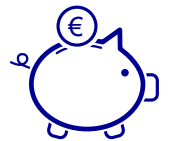
### 4. Créer un **fonds matériel pédagogique**

à l'Éducation nationale.

C'est une somme d'argent qui va être mise de côté.

Cette somme d'argent permettra  
d'acheter rapidement du matériel adapté  
pour les élèves en situation de handicap,  
par exemple des bureaux ou des ordinateurs adaptés.

L'Éducation nationale demandera de l'aide aux  
Maisons Départementales pour les Personnes  
Handicapées (MDPH) si c'est nécessaire.



5. Créer un nouveau métier :

**l'Accompagnant à la Réussite Éducative ou ARE.**

L'ARE sera employé par un établissement scolaire.

Il pourra travailler à temps plein.

Il pourra changer de travail.

L'ARE s'occupera d'un enfant :

- pendant le temps scolaire,
- et pendant le temps périscolaire, par exemple à la cantine ou à la garderie.



6. Créer des **équipes mobiles médico-sociales.**

Ce sont des professionnels du médico-social,

par exemple des éducateurs spécialisés

qui se déplacent dans les écoles.

On dit aussi des équipes mobiles.

Les pôles d'appui à la scolarité pourront

demander de l'aide aux équipes mobiles.

Ces équipes pourront venir pour aider une école

à accueillir un enfant en situation de handicap.



7. Permettre à certains professionnels de santé, de faire leurs **consultations directement dans les écoles**, par exemple des orthophonistes.



8. **Former les équipes pédagogiques**

à l'accueil des élèves en situation de handicap.



9. **Nommer un enseignant référent handicap et accessibilité pédagogique**

dans les écoles et les collèges.

Cet enseignant référent aidera les équipes pédagogiques de son établissement à mieux accueillir les élèves en situation de handicap.



10. **Payer les équipes pédagogiques**

qui accueillent des élèves en situation de handicap.



11. Permettre la scolarisation

des enfants en situation de handicap dans de bonnes conditions.

**100 Instituts Médico-éducatifs ou IME seront installés dans des écoles d'ici 2027.**



12. **Donner de l'argent aux centres de loisirs**

qui accueillent des enfants en situation de handicap.

On appelle cela le **bonus périscolaire**.

Le bonus périscolaire permet par exemple de payer le mobilier adapté aux enfants en situation de handicap.



## Nos propositions pour rendre l'enseignement supérieur accessible à tous

### 13. Créer un cahier des charges de l'université inclusive.

C'est un document qui explique  
comment doit être une université accessible à tous.

Nous aiderons 5 universités

à devenir des universités accessibles à tous.

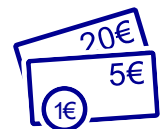
Elles devront respecter le cahier des charges.

Elles seront des exemples pour les autres universités.



### 14. Donner plus d'argent aux établissements pour :

- rendre les formations plus accessibles,
- améliorer les conditions de vie des étudiants,  
par exemple en adaptant des logements pour  
les étudiants en situation de handicap.



### 15. Faciliter l'accès aux bourses pour les étudiants.

Une bourse est une somme d'argent  
pour aider les étudiants qui ont des difficultés financières.

Les étudiants en situation de handicap obtiendront  
plus facilement une bourse.

Les étudiants qui aident leurs parents en situation de handicap  
obtiendront aussi plus facilement une bourse.

Nous allons regarder d'ici l'été  
comment aider les étudiants en situation de handicap.



## 16. Former les maitres de conférences.

Les maitres de conférences sont des enseignants-chercheurs.

C'est-à-dire qu'ils enseignent à l'université

et ils font aussi de la recherche.

Nous allons former les nouveaux maitres de conférences

à l'accessibilité pédagogique.

C'est-à-dire qu'ils sauront

comment proposer des cours accessibles à tous.



## 17. Aider les étudiants en situation de handicap

à trouver un emploi.

Par exemple les établissements d'enseignement supérieur

pourront aider les étudiants :

- à remplir leur demande de Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH),
- à rencontrer des employeurs.



## 18. Former à l'accessibilité les étudiants

en **architecture et en création artistique.**

Nous allons réfléchir avec les écoles d'architecture

et de création artistique :

- à une formation à l'accessibilité,
- à des enseignements plus inclusifs.



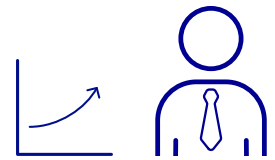
## 19. Faciliter la recherche sur le handicap

dans tous les domaines.

Par exemple l'informatique, l'agriculture, l'administration, ...



## Objectif 2 : Un emploi pour tous



Depuis 2017 il y a beaucoup moins de personnes en situation de handicap au chômage. Nous voulons donner un emploi à toutes les personnes en situation de handicap.

Ceci est possible grâce :

- à l'école inclusive : elle permet aux enfants de faire des études et de choisir leur métier,
- à la meilleure connaissance des employeurs de ce que les personnes en situation de handicap peuvent faire.

Nous devons continuer à aider les personnes en situation de handicap à choisir un métier et à trouver un emploi.



## Nos propositions pour accompagner tous les demandeurs d'emploi

### 20. Transformer le **Service Public de l'Emploi ou SPE.**

Le SPE ce sont les structures  
qui aident les personnes à trouver un emploi,  
par exemple Pôle emploi.

**Le SPE va s'occuper aussi  
de l'emploi des personnes en situation de handicap avec :**

- des équipes spécialisées dans le handicap  
pour aider les personnes en situation de handicap à  
trouver un métier ou une formation,
- des experts en emploi accompagné  
pour aider les équipes,
- le changement du site internet d'offres d'emploi. Il  
sera plus facile à utiliser  
pour les personnes en situation de handicap.
- des propositions d'orientation  
en ESAT si besoin,
- des propositions pour travailler  
en milieu ordinaire,  
c'est-à-dire dans des entreprises.

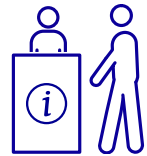
**Les MDPH proposeront automatiquement la RQTH**

aux personnes en situation de handicap.

Les personnes en situation de handicap

recevront un courrier de la MDPH.

On appelle cela la pré-notification.



Avec cette pré-notification,  
les personnes en situation de handicap pourront  
demander la RQTH.

Les MDPH informeront le Service Public de l'Emploi  
quand une personne demande la RQTH.

Certaines personnes auront la RQTH automatiquement,  
sans faire de dossier à la MDPH.

Par exemple les personnes avec :

- une pension d'invalidité,
- ou une rente d'incapacité.



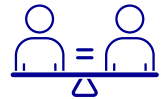
## Nos propositions pour aider les travailleurs en situation de handicap

### 21. Donner les mêmes droits sociaux

#### aux travailleurs en situation de handicap

qu'aux autres travailleurs :

les droits sociaux sont par exemple le droit de grève  
ou le remboursement des frais de transport.



#### Les travailleurs en ESAT continueront d'être mieux protégés

que les autres.

Par exemple il n'est pas possible de licencier  
un travailleur en ESAT,  
c'est-à-dire de mettre fin à son contrat.

Nous allons réfléchir sur :

- une augmentation du salaire des travailleurs d'ESAT,
- la possibilité pour les travailleurs d'ESAT  
d'avoir l'assurance chômage.



## 22. Aider les personnes en situation de handicap

### à **travailler en milieu ordinaire.**

- Les entreprises adaptées de travail temporaire et les CDD tremplins vont faire partie du code du travail.

Le code du travail c'est toutes les règles du travail en France, par exemple les règles pour les contrats de travail.

Un CDD tremplin est un contrat de travail.

Il permet à une personne en situation de handicap de travailler dans une entreprise adaptée.

Cela permet aussi d'apprendre un métier.

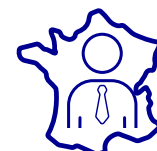
Une personne en situation de handicap trouve plus facilement un travail en milieu ordinaire après le CDD tremplin.

- Une personne en situation de handicap qui travaille en milieu ordinaire à mi-temps ou plus pourra conserver son Allocation d'Adulte Handicapé ou AAH en plus de son salaire.



## 23. **Faciliter la mobilité** des personnes en situation de handicap dans leur recherche d'emploi.

La mobilité c'est pouvoir changer d'endroit, par exemple de région.



Pour faciliter la mobilité nous allons :

- créer un site internet pour prêter du matériel adapté dans chaque région, avec l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées ou AGEFIPH et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ou FIPHFP.

Par exemple une personne trouve un travail en Bretagne.

Elle a besoin d'une chaise de bureau adaptée.

L'entreprise qui l'embauche pourra trouver une chaise de bureau adaptée sur le site internet.

- permettre aux salariés handicapés de conserver leurs équipements de compensation quand ils changent d'entreprise.  
Par exemple un salarié malvoyant pourra emmener sa loupe électronique s'il change d'entreprise.

- ajouter une rubrique « aménagements » dans le Passeport de Compétences :  
le Passeport de Compétences est un dossier informatique, avec tout ce que le salarié sait faire et les formations que le salarié a eues.  
Si le salarié a des besoins particuliers lié à son handicap cela sera noté dans le dossier.



## Nos propositions pour former les personnes en situation de handicap

### 24. Donner un meilleur accès à la formation.

Les organismes de formation pourront avoir de l'argent s'ils adaptent leurs formations aux personnes en situation de handicap.

Les apprentis en situation de handicap de plus de 30 ans gagneront davantage d'argent.

La prime à l'apprentissage de l'AGEFIPH va augmenter.

Cela signifie que l'AGEFIPH donnera plus d'argent à une entreprise qui prendra en apprentissage une personne adulte en situation de handicap.



## Nos propositions pour faciliter l'embauche de personnes en situation de handicap

### 25. Être transparent sur l'emploi des personnes handicapées

- Le **label diversité** montre qu'une entreprise ne fait pas de discrimination, c'est-à-dire qu'elle traite tous les salariés de la même façon. Une entreprise devra avoir un baromètre « Emploi et handicap », c'est-à-dire montrer ce qu'elle fait pour l'emploi des personnes en situation handicap. C'est une condition pour :
  - avoir le label diversité,
  - ou obtenir de l'argent de l'AGEFIPH ou du FIPHFP.



- Nous allons officialiser la fonction de **référé handicap** par un décret, c'est-à-dire qu'un document officiel va décrire ce qu'un référent handicap doit faire.



- Il faut avoir des aptitudes particulières pour faire certains métiers. Par exemple vous ne pouvez pas être pompier ou pilote d'avion si vous êtes en fauteuil roulant. On appelle ces métiers **des ECAP**, ou Emploi exigeant des Conditions d'Aptitudes Particulières. La liste des ECAP va être mise à jour.





26. Mettre en place des actions pour faciliter

**l'embauche** de personnes en situation de handicap  
dans la **fonction publique**,  
comme dans les ministères ou les mairies.



Par exemple :

- développer le mentorat,  
c'est-à-dire qu'une personne qui connaît le travail  
aide la personne en situation de handicap  
qui vient d'être embauchée,
- créer un système  
pour aider les salariés en situation de handicap de  
la fonction publique.

## Objectif 3 : L'accessibilité pour tous

### L'accessibilité a fait beaucoup de progrès

depuis la loi de 2005 dans :

- les établissements recevant du public ou ERP,
- les transports en commun,
- les grandes gares.



Presque 8 villes sur 10

et 900 000 ERP ont commencé

la mise en accessibilité de leurs bâtiments.

Mais il est encore difficile pour les personnes en situation de handicap :

- de trouver des logements accessibles,
- de se déplacer sans problème dans les rues ou dans les ERP,
- d'accéder aux sites internet.



Nous allons continuer à améliorer l'accessibilité pour le confort de tous.

## Nos propositions pour l'accessibilité des ERP



### 27. Accélérer la **mise en accessibilité**.

Tous les ERP de l'État,  
de la Sécurité sociale et des opérateurs publics  
devront avoir commencé leur mise en accessibilité avant  
2027.

Par exemple Pôle emploi ou les universités.

### 28. Aider les **collectivités territoriales**,

par exemple les mairies, à rendre leurs ERP accessibles.

L'État aidera les **collectivités** qui n'ont pas assez d'argent.



### 29. Aider les **petits commerces**

et les **petits établissements** à être accessibles.

L'État va créer un fonds territorial d'accessibilité.

C'est une somme d'argent qui sera versé aux commerces  
et aux établissements selon certaines conditions.



### 30. **Contrôler** l'accessibilité des ERP.

L'accessibilité sera contrôlée  
avant l'ouverture d'un ERP.

L'ERP aura une sanction, par exemple une amende,  
s'il n'est pas conforme à la loi.



### 31. **Recruter 1 000 jeunes en service civique**

pour aider les ERP à améliorer leur accessibilité.

Le service civique, c'est un peu comme le service militaire  
mais le service civique est au service de l'intérêt de tous.

## Nos propositions pour l'accessibilité des logements



### 32. Pouvoir adapter son logement à ses besoins.

Les personnes en situation de handicap pourront avoir la **prime « MaPrimeAdapt' »**.

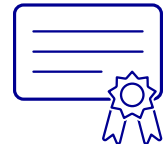
C'est une somme d'argent qui permet de faire des travaux dans son logement, par exemple installer un siège dans la douche ou des volets roulants automatisés.



### 33. Créer un label sur l'accessibilité des logements privés.

C'est comme une étiquette qui montre le niveau d'accessibilité d'un logement.

Les agences immobilières pourront mettre ce label sur les logements qu'elles proposent.



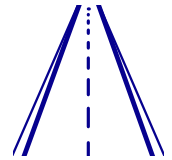
### 34. Identifier les logements sociaux accessibles.

Une personne en situation de handicap pourra avoir un logement adapté à ses besoins.

## Nos propositions pour l'accessibilité des transports



**35. Continuer à rendre accessibles la voirie,**  
c'est-à-dire les routes et les arrêts routiers  
comme les arrêts de bus.



**36. Rendre les gares accessibles.**  
Nous terminerons la mise en accessibilité  
des principales gares françaises avant 2027.

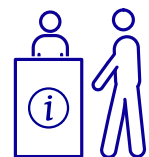


**37. Rendre les métros accessibles.**  
Nous allons commencer la mise en accessibilité  
sonore et visuelle des métros  
pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

**38. Améliorer la qualité des services d'assistance  
aux voyageurs.**  
Nous voulons travailler avec les compagnies de transports  
pour améliorer les services d'assistance  
aux voyageurs en situation de handicap,  
par exemple dans le train et l'avion.



**39. Faciliter l'accès à l'information.**  
Nous voulons proposer  
aux voyageurs en situation de handicap  
une information claire :



- sur leurs droits, c'est-à-dire ce qu'ils peuvent faire ou non dans les transports,
- pour pouvoir faire une réclamation, c'est-à-dire signaler qu'il y a eu un problème dans un transport.

#### 40. Faciliter la vente des titres de transports.

Nous voulons aider les personnes en situation de handicap à acheter des titres de transports, par exemple des tickets de métro ou de bus.

Nous voulons créer un titre de transport identique pour tous les moyens de transport.



#### 41. Informer sur l'accessibilité des transports.

Nous voulons créer un outil gratuit.

Cet outil permettra de rassembler les informations sur l'accessibilité des transports et de la voirie.

Tout le monde pourra aller voir et utiliser les informations.



#### 42. Augmenter le nombre de véhicules électriques.

Nous allons continuer à donner de l'argent aux personnes en situation de handicap pour acheter un véhicule électrique adapté ou pour aménager un véhicule électrique pour leurs besoins.



**Les nouvelles bornes de recharge** des véhicules électriques devront être accessibles aux personnes en situation de handicap.

#### 43. Faciliter l'accès et le stationnement

dans les Zones à Faible Émission ou ZFE.

Une ZFE est une zone dans une grande ville.

Seuls les véhicules qui polluent peu  
ont le droit de circuler dans cette zone.

Les personnes en situation de handicap  
qui ont une carte mobilité inclusion ou CMI peuvent  
circuler en ZFE.

Nous allons développer un site internet  
pour déclarer les véhicules utilisés  
par des personnes en situation de handicap.

Ce site pourra communiquer  
avec les systèmes de contrôle de stationnement  
et d'accès aux ZFE.

Cela évitera des amendes aux personnes  
qui ont le droit d'accès aux ZFE.



#### 44. Augmenter le nombre de taxis

**accessibles aux fauteuils roulants.**

Nous allons donner de l'argent  
pour aider les chauffeurs de taxis  
à acheter des véhicules accessibles  
aux personnes en situation de handicap.

Il y a une aide qui s'appelle « 1000 taxis accessibles »  
pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024.



## Nos propositions pour l'accessibilité numérique et culturelle

### 45. **Rendre les sites accessibles sur internet.**

Nous rendrons tous les sites internet et les démarches administratives de l'État accessibles d'ici 3 ans.



### 46. **Contrôler l'accessibilité numérique des sites.**

Nous allons vérifier si les sites internet sont accessibles et conformes à la loi. L'Autorité publique française de régulation de la communication audiovisuelle et numérique ou ARCOM pourra mettre des amendes.



### 47. **Mieux former à l'accessibilité numérique.**

L'accessibilité va être ajoutée à certaines formations professionnelles, par exemple pour les développeurs informatiques.



### 48. **Faire connaître les outils de communication numériques accessibles de l'État.**

Nous avons créé des outils pour rendre la communication de l'État accessible. C'est par exemple la « Charte d'accessibilité de la communication de l'État ».

Par exemple on parle des règles pour rendre l'information de l'État facile à lire et à comprendre. Nous allons faire connaître cette charte.

Tous les services de l'État devront utiliser cette charte.





#### 49. Améliorer l'**accessibilité culturelle**.

- Nous allons rendre accessibles le site internet et l'application mobile du pass Culture.

Le pass Culture est une somme d'argent pour les jeunes de 15 à 18 ans.

Avec Le pass Culture, les jeunes peuvent acheter par exemple :

- des billets de spectacles,
- des livres,
- des entrées de cinéma.



Nous allons ajouter des informations sur l'accessibilité dans le site internet et l'application : si une exposition ou un cinéma est accessible cela sera noté.

- Nous allons créer un site internet de l'édition adaptée : le site internet permettra l'accès à des livres accessibles, par exemple des livres audios pour les personnes aveugles.
- Nous allons faciliter l'accès des personnes en situation de handicap aux métiers de la culture.



## Objectif 4 : Un accompagnement pour tous

Toutes les personnes en situation de handicap ont le droit d'avoir un accompagnement adapté :

- à leurs besoins,
- et à leur âge.

Nous devons proposer des accompagnements de qualité dans toutes les régions.

Par exemple des hébergements adaptés ou des accompagnements à domicile.

Il est très important de repérer le handicap le plus tôt possible chez un enfant.

Nous avons fait beaucoup de progrès pour repérer les enfants avec un handicap.

Malheureusement les familles attendent longtemps avant d'avoir leur rendez-vous.

Les familles doivent payer certains frais médicaux.

Certains enfants ne sont pas soignés correctement.

### **Nous avons moderniser les MDPH.**

Certaines personnes en situation de handicap ont maintenant droit à des aides toute leur vie.

Mais les délais de traitement des dossiers MDPH sont encore trop longs dans certains départements.



## Nos propositions pour améliorer l'accompagnement

### 50. Aider les **personnes sans solution**.

Nous allons créer 50 000 nouvelles solutions d'accompagnement pour les personnes qui n'ont pas de solution pour le moment.

Ces nouvelles solutions vont aider par exemple :

- les personnes handicapées vieillissantes,
- les jeunes adultes qui sont toujours dans des établissements pour enfants,
- les personnes avec autisme sévère.

Nous allons créer des solutions dans les régions qui en ont le plus besoin, par exemple l'Ile-de-France et l'Outre-Mer.



### 51. Proposer des **plateformes de services**.

Les établissements médico-sociaux ne seront plus des établissements fermés.

Ils devront proposer des services, par exemple :

- des hébergements,
- des soins,
- des aides pour la vie de tous les jours.

On appelle cela des plateformes de service.

Les établissements pour enfants vont être les premiers à se transformer en plateformes de services.

Ensuite, ce sera les établissements pour adultes.



## Proposer une aide financière aux établissements.

### La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie



52. La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

ou CNSA va mettre en place **un plan d'aide**

de 500 millions d'euros sur 6 ans.

La CNSA est un organisme public qui aide les personnes âgées et en situation de handicap.

Avec cet argent, les établissements pourront investir c'est-à-dire prévoir des travaux ou des achats de matériel.

### 53. Modifier le cadre juridique.

Le cadre juridique c'est un ensemble de lois.

Nous allons modifier le cadre juridique des établissements médico-sociaux pour :

- améliorer le droit des personnes en situation de handicap.

Par exemple les personnes auront le droit à des absences à leur travail.

- simplifier les activités des établissements médico-sociaux.

Par exemple les établissements ont souvent des contrôles.

Ces contrôles vérifient si les établissements sont conformes à la loi.

Ces contrôles seront allégés.



54. Aider les jeunes à sortir des établissements spécialisés.

**Nous voulons aider les jeunes par exemple :**

- à se former,
- ou à trouver un travail en milieu ordinaire.

Des professionnels aideront les jeunes. On appelle cela le réseau des facilitateurs.



55. **Renforcer les contrôles** des établissements.

Nous voulons contrôler  
davantage d'établissements chaque année.  
Cela permettra de mieux suivre  
la transformation des établissements.



## Nos propositions pour améliorer l'accès aux droits

### 56. Améliorer le suivi par les MDPH.

Quand une personne en situation de handicap demandera de l'aide pour la première fois à la MDPH, elle aura :

- un rendez-vous à la MDPH,
- ou un contact spécifique avec la MDPH, par exemple par téléphone,
- un suivi de son dossier par un référent.

Cela veut dire que ce sera toujours la même personne qui s'occupera de son dossier.



### 57. Augmenter le temps d'aide à l'alimentation

de la Prestation de Compensation du Handicap, la PCH.

Une personne qui a besoin d'aide pour manger peut aussi avoir une aide de 1h45 par jour pour :

- préparer son repas,
- faire la vaisselle.

C'est l'aide à l'alimentation de la PCH.

Nous allons autoriser plus de temps pour l'aide à l'alimentation.



## 58. Faciliter l'emploi d'une aide à domicile.

Une personne en situation de handicap peut employer une personne pour l'aider à son domicile, par exemple pour se laver ou s'habiller.

Nous allons augmenter le tarif de la « PCH emploi direct ».

C'est-à-dire que la personne recevra

plus d'argent de la MDPH

pour payer son aide à domicile.



## 59. Donner automatiquement la Carte Mobilité Inclusion ou CMI.

Nous donnerons automatiquement la CMI

aux personnes qui :

- ont plus de 60 ans,
- ont une perte d'autonomie.

C'est-à-dire que les personnes ne peuvent plus

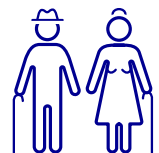
faire certaines choses seules,

par exemple faire leur toilette.

Elles reçoivent l'allocation personnalisée d'autonomie. Les

personnes en perte d'autonomie n'auront plus besoin de

faire une demande de CMI.



## 60. Modifier l'évaluation du handicap.

La MDPH doit évaluer le handicap

d'une personne qui fait une demande d'aide.

On appelle cela le taux d'incapacité.

Nous allons modifier les critères

d'évaluation du handicap pour les enfants et les adultes.



## Nos propositions pour améliorer le suivi médical

### 61. Repérer le handicap plus tôt chez les enfants de 0 à 6 ans.

Nous allons créer un service spécialisé.

C'est la Sécurité sociale qui s'occupera de ce service.

Ce service va regrouper :

- les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce ou CAMSP,
- et les Plateformes de Coordination et d'Orientation ou PCO.

Les professionnels de ce service pourront :

- repérer le plus tôt possible le handicap chez les enfants de 0 à 6 ans :  
par exemple la surdité, les troubles de l'autisme , ...
- accompagner les enfants de 0 à 6 ans en situation de handicap.





## 62. Améliorer la prise en charge des équipements.

Nous allons augmenter le remboursement des fauteuils roulants par la Sécurité sociale.



La PCH prendra aussi mieux en charge l'achat :

- des prothèses pour les personnes en situation de handicap qui font du sport.  
Par exemple une personne qui veut courir et qui a perdu une jambe doit avoir une prothèse qu'on appelle lame de course.
- d'outils d'aides à la communication :  
par exemple une personne en situation de handicap moteur peut utiliser son ordinateur en bougeant les yeux.  
On appelle cela une commande oculaire.  
Cela permet à la personne de communiquer.

## 63. Aider les personnes en situation de handicap à **utiliser les aides techniques.**

Les aides techniques sont parfois difficiles à utiliser, par exemple les logiciels de lecture d'écran pour les aveugles.

Nous allons créer des centres d'information sur les aides techniques dans toute la France.

Des équipes d'accompagnement pourront informer et former sur les aides techniques.



## 64. Permettre l'utilisation de la Communication

**Alternative et Améliorée** ou CAA.

La CAA permet la communication avec les personnes qui ne peuvent pas parler, par exemple avec un ordinateur.

Nous allons former à la CAA :

- les équipes d'accompagnement aux aides techniques,
- les Centres Nationaux de Référence Handicap Rare ou CNRHR et les Équipes Relais Handicap Rare ou ERHR.

Une personne a un handicap rare quand elle a plusieurs handicaps graves comme la surdité et le handicap visuel.

Les CNRHR sont des centres spécialisés dans les handicaps rares.

Les CNRHR travaillent avec les ERHR.

Les Établissements et Service Médico-sociaux ou ESMS devront utiliser la CAA si cela est nécessaire.



## 65. Améliorer l'accès aux soins.

Nous allons mettre en place des mesures pour améliorer l'accès des personnes en situation de handicap aux soins et à la prévention des maladies.

On fait de la prévention quand on veut éviter d'avoir une maladie.

Par exemple, on se brosse les dents pour éviter les caries.



## 66. Éviter les violences sexistes et sexuelles

Une violence sexiste ou sexuelle,

c'est lorsque quelqu'un impose à une autre personne :

- des paroles ou un texte écrit à caractère sexuel, c'est-à-dire en rapport avec le sexe,
- un comportement à caractère sexuel,
- un contact à caractère sexuel.

La loi interdit d'imposer quelque chose à caractère sexuel si la personne n'a pas donné son accord.

On parle de consentement.

Nous allons mieux former  
les personnes en situation de handicap  
et les personnes qui les aident  
aux violences sexistes et sexuelles  
et au consentement.

Les femmes en situation de handicap  
victimes de violences sexistes ou sexuelles  
seront mieux prises en charge.



## 67. Améliorer la santé sexuelle.

Nous voulons développer Handigynéco sur toute la France.

La démarche Handigynéco permet :

- aux femmes en situation de handicap d'avoir des consultations gynécologiques individuelles,
- aux professionnels des Établissements et Services Médico-Sociaux ou ESMS de se former aux besoins des femmes en situation de handicap.

Nous voulons développer les centres de ressources Intimagir : ce sont des sites internet.

Dans ces sites internet, il y a des informations sur la vie sexuelle pour :

- les personnes en situation de handicap,
- les personnes qui les aident,
- les professionnels du médico-social.



## 68. Faire connaître la cérébrolésion.

La cérébrolésion c'est quand le cerveau est abimé par un accident, par exemple un accident de la route ou une chute.

La cérébrolésion provoque un handicap, par exemple un handicap visuel ou moteur.

Nous allons créer un centre national de ressources sur la cérébrolésion. Ce centre regroupera tout ce qu'on connaît sur la cérébrolésion. Il permettra de mieux connaître la cérébrolésion.



## 69. Mieux accompagner les personnes sourdes et aveugles.

Nous allons créer un document qui explique comment accompagner les personnes sourdes et aveugles.

Nous allons créer des groupes d'entraide mutuelle, ou GEM, pour les personnes sourdes et aveugles.

Cela signifie que des personnes sourdes et aveugles pourront aider d'autres personnes aveugles dans les GEM.



## Nos propositions pour améliorer

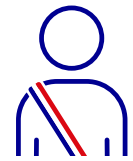
### la vie des citoyens

#### 70. Accompagner les élus en situation de handicap.

Un élu c'est par exemple le maire d'une ville, ou un député.

Nous allons améliorer l'accompagnement des élus en situation de handicap.

Par exemple nous rembourserons mieux les frais liés à leur handicap.



#### 71. Rendre la justice plus accessible.

Nous allons continuer à former les professionnels de la justice à l'accueil des personnes en situation de handicap.



#### 72. Encourager à faire **30 minutes d'activité physique par jour**.

Nous voulons que tous les enfants puissent faire 30 minutes d'activité physique par jour.

Les Agences Régionales de Santé ou ARS auront une somme d'argent.

Les ARS sont des établissements publics qui surveillent et appliquent les décisions de l'État sur la santé.

Avec cet argent, les ARS pourront aider les établissements pour enfants à proposer des activités physiques et sportives. L'accessibilité des équipements sportifs sera améliorée, par exemple l'accessibilité des gymnases.



### 73. Accompagner les territoires d'Outre-mer.

Les contrats de convergence et de transformation ou CCT sont des contrats entre l'État et les territoires d'Outre-mer, par exemple la Martinique ou l'île de la Réunion.

L'État et le territoire promettent dans ce contrat de donner de l'argent pour améliorer la vie en Outre-Mer.

Nous vérifierons que les CCT prévoient des actions pour les personnes en situation de handicap.



### 74. Développer la pair-aidance.

La pair-aidance c'est quand une personne en situation de handicap aide une autre personne avec le même handicap.

Nous voulons développer la pair-aidance.



## Annexes

### Nous nous engageons pour une société accessible

Les personnes en situation de handicap ont les mêmes droits que les autres. Elles doivent avoir accès à tout.



### Les collectivités territoriales ont participé à la préparation de la CNH.

Les collectivités territoriales sont :

- les régions,
- les départements,
- les communes.



### Elles ont travaillé sur 4 grands sujets :

- L'école pour tous
- L'emploi pour tous
- L'accessibilité pour tous
- Un accompagnement pour tous

Ces 4 sujets sont les objectifs de la CNH.





## La charte pour une société pleinement accessible

L'État et les collectivités territoriales ont signé

« **la charte pour une société pleinement accessible** ».



Une charte est un document où sont écrites les règles à respecter.

Plusieurs personnes signent ce document.

Dans la charte pour une société pleinement accessible il y a tout ce que l'État et les collectivités veulent faire pour améliorer l'accessibilité.

On appelle cela des engagements.

Pour améliorer l'accessibilité,

**l'État et les collectivités territoriales**

**s'engagent à trouver :**

- les moyens humains,  
c'est-à-dire des personnes,
- les moyens techniques,  
c'est-à-dire des solutions techniques,
- les moyens financiers,  
c'est-à-dire l'argent.



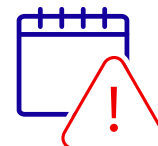
L'État et les collectivités territoriales vont faire

un **planning avec tous les engagements**.

Ils montreront tous les ans

au Comité Interministériel du Handicap ou CIH

ce qui a avancé et ce qui n'a pas avancé.



## Qui a signé la charte pour une société pleinement accessible ?

### Plusieurs ministres ont signé la charte :

- Jean-Christophe Combe : ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées,
- **Geneviève Darrieussecq** : ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, chargée des Personnes handicapées,
- **Dominique Faure** : ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée des Collectivités territoriales et auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de la Ruralité.



### Des représentants des collectivités territoriales ont signé la charte :

- **Carole Delga** : présidente de la Région Occitanie, présidente de Régions de France,
- **François Sauvadet** : président du Conseil départemental de la Côte d'Or, président de Départements de France,
- **Johanna Rolland** : maire de Nantes, présidente de Nantes métropole, présidente de France urbaine,
- **David Lisnard** : maire de Cannes, président de l'association des maires de France



## Le manifeste pour une fonction publique inclusive

Un **manifeste** est un document écrit par un groupe de personnes, par exemple une association ou un gouvernement.



La **fonction publique** est l'ensemble de toutes les personnes qui travaillent pour l'administration, par exemple :

- les ministères,
- les collectivités territoriales,
- la sécurité sociale...



Ce document décrit ce que l'administration veut faire pour améliorer l'accessibilité dans la fonction publique.

1. Former les agents à prendre en compte

tous les handicaps dans leurs projets.

Les agents sont les personnes qui travaillent dans la fonction publique



2. Favoriser l'emploi d'agents en situation de handicap.

3. Aider les agents en situation de handicap à évoluer dans leur emploi



4. Faire connaître les emplois possibles

dans la fonction publique

pour les personnes en situation de handicap.

5. Avoir 6 apprentis en situation de handicap sur 100 dans la fonction publique.



6. Permettre plus facilement l'embauche

des apprentis en situation de handicap

dans la fonction publique après leur apprentissage.



7. Montrer ce que font certains services de l'administration pour l'accessibilité.

8. Encourager la fonction publique à participer au Duoday.

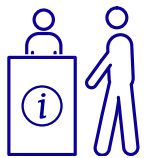
Le Duoday est un évènement national.

Il permet à un travailleur du secteur privé ou du secteur public de collaborer avec une personne en situation de handicap.



9. Former les agents des maisons France Service à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Les maisons France Service aident les personnes pour leurs démarches administratives.



10. Améliorer l'accessibilité numérique des sites internet et des applications de l'administration



11. Contrôler l'accessibilité des sites internet et des applications de l'administration.



12. Travailler avec le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées ou CNCPH pour améliorer la vie au travail des agents de la fonction publique.



Ce document accessible à tous a été transcrit par [Com'access](https://www.com-access.com) avec la méthode du Facile à Lire et à Comprendre (FALC) Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site : [www.inclusion-europe.eu/easy-to-read](https://www.inclusion-europe.eu/easy-to-read)  
© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Les pictogrammes sont tirés d'une banque d'images libres de droit ©Flaticon  
Nous remercions vivement Alpha et Soufiane, de l'Esat Moskowa (association APTE) pour la relecture et la validation du document.